

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ UE

WARM250D2

La société ROSTAING 17 avenue Charles de Gaulle 01800 VILLIEU, déclare sous sa seule responsabilité que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Gant en silicone enduit de para-aramide/polyamide avec doublure feutrée para-aramide et laine acrylique/coton

Est conforme au règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 09 mars 2016, ainsi qu'au modèle d'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de l'attestation UE de type N°: 0075/011/162/06/19/1894, normes EN 420:2003+A1:2009 _ EN 388:2016 _ EN 407:2004

L'examen UE de type module B a été effectué par l'organisme notifié 0075 - CTC 4 rue Hermann Frenkel 69367 Lyon cedex 07 France

L'EPI est soumis à la procédure d'évalutation de la conformité module D sous surveillance de l'organisme notifié : N°0333 AFNOR Certification 11, rue Francis de Pressensé 93571 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX 93

> Fait à Villieu, le 21 juillet 2020 Responsable Qualité Environnement G. GURTNER

